

34390

SIBILLE Industrie
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 3.658.776,41 €
Siège social : R.N. 7 SUD – Z.I. Les Plaines, n° 17
26780 MALATAVERNE
B 380 765 131 RCS VALENCE

Copie certifiée conforme
à l'original

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JUIN 2006**

L'an deux mil six et le vingt-deux juin, à quinze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social.

Chaque actionnaire, ainsi que le commissaire aux comptes ont été convoqués par lettre adressée le 30 mai 2006.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Pierre CROULLET préside la séance en sa qualité de président du conseil de surveillance.

Frédéric CROULLET, Mme Christiane CROULLET, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Raymond RUCH est choisi comme secrétaire.

Monsieur CHARLES Daniel de KPMG, et Monsieur Jean-Marc HEITZLER commissaires aux comptes, sont absents excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ~~44~~ 45 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- le rapport de gestion du directoire ;
- le rapport du conseil de surveillance ;

- le rapport spécial du conseil de surveillance portant sur l'organisation des travaux du conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports des commissaires aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du directoire et du conseil de surveillance, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du directoire et du conseil de surveillance sur l'exercice clos le 31 décembre 2005
2. Rapport général et rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 - Approbation desdites conventions
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
4. Affectation des résultats
5. Quitus au directoire et au conseil de surveillance
6. Jetons de présence
7. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes
8. Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance
9. Confirmation du mandat des membres du Directoire
10. Questions diverses
11. Pouvoirs à donner

Le Président présente le rapport de gestion du directoire et du conseil de surveillance. Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation et la lecture des rapports du directoire, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2005 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 741 619 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 4 741 619 €

Affectation aux réserves facultatives : 4 537 619 €

Attribution aux actionnaires d'un dividende 8,50 €, soit un total de 204 000 € (pour 24 000 actions).
Ce dividende est assorti d'un abattement de 40 %.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'allouer des jetons de présence au conseil de surveillance cette année et confirme les jetons versés à Monsieur Pierre CROULLET, de 85 371 € et affecte à Monsieur SORS des jetons de présence de 4 000 €.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, constatant que les mandats du commissaire aux comptes titulaire : KPMG Fiduciaire de France représentée par Monsieur CHARLES Daniel,

et du commissaire aux comptes suppléant : Monsieur BASSON Georges, commissaire aux comptes suppléant,

expirent ce jour à l'issue de la présente réunion, renouvelle ces mandats pour une nouvelle période de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, constate que les mandats des membres du conseil de surveillance, constitué le 1er janvier 2001, expirent ce jour à l'issue de la présente réunion. En conséquence, elle décide de renouveler ces mandats pour une nouvelle période de cinq ans. Ces mandats prendront fin à l'issue de la l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

- Monsieur Pierre CROULLET 257, Boulevard des Hirondelles
83150 BANDOL
- Madame Christiane CROULLET 257, Boulevard des Hirondelles
83150 BANDOL
- Monsieur René SORS Avenue des Ecoles
30330 GAUJAC

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confirme les mandats de l'ensemble des membres du Directoire, soit :

Monsieur Frédéric CROULLET Quartier Beausseret 26200 MONTELIMAR	Président
Mme Marie-Dominique CROULLET Quartier Beausseret 26200 MONTELIMAR	Membre
Monsieur Raymond RUCH Le Pied de Bert 26230 ROUSSAS	Membre
Monsieur François-Régis DIVET Chemin de Chabeaud Quartier Chalençon 07700 BOURG SAINT ANDEOL	Membre

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

a) Confirmation des rémunérations versées en 2005 aux dirigeants sociaux :

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, la rémunération et la prise en charge des frais aux dirigeants sociaux suivants :

- Monsieur Frédéric CROULLET, Président du Directoire, a perçu un salaire brut pour l'année 2005 de 224 450 €. La prise en charge des frais de voyages et de déplacement s'élève à 25 620 €, et celle des frais de véhicule s'élève à 15 325 €.

- Monsieur Pierre CROULLET, Président du Conseil de Surveillance a perçu des jetons de présence pour l'année 2005 de 85 371 €. La prise en charge des frais de voyages et de déplacement s'élève à 12 440 €, et celle des frais de véhicule s'élève à 18 178 €.
- Monsieur René SORS, membre du Conseil de Surveillance, a perçu des jetons de présence pour 4 000 €

b) Rémunération versée en 2006 aux dirigeants sociaux :

L'assemblée générale confirme la rémunération et avantages sociaux suivants, pour l'année 2006 :

- Monsieur Frédéric CROULLET : salaire annuel brut de 280 000 € (hors avantages en nature) et prise en charge de l'ensemble de ses frais de voyage et déplacements et de véhicule de fonction.
- Monsieur Pierre CROULLET : jetons de présence pour 85 371 € /mois et prise en charge de l'ensemble de ses frais de voyage et déplacements et de véhicule de fonction.
- Monsieur René SORS : 2 000 € d'émoluments annuels + 2 000 € de jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A l'issue du vote, le Directoire, par la voix de son Président Frédéric CROULLET, prend la parole. Le Président du Directoire annonce la démission de l'ensemble des membres du Directoire afin de permettre une mise en conformité avec les règles statutaires de la société.

L'assemblée générale demande une suspension de séance afin de permettre au Conseil de Surveillance de se réunir aux fins de nommer un nouveau Directoire. La séance est suspendue à 16 heures

La séance reprend à dix-sept heures. Le conseil de surveillance, dont le président est Pierre CROULLET, fait lecture à l'assemblée de son rapport :

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 22 JUIN 2006

L'an deux mil six et le vingt-deux juin à seize heures quinze à Malataverne, à l'issue de la suspension de séance de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue ce jour, les personnes désignées en qualité de membres du conseil de surveillance aux termes de ladite assemblée se sont réunies en vue de procéder à la constitution du bureau du conseil de surveillance, de nommer les membres du directoire et d'organiser la direction générale de la société avec prise d'effet au 22 juin 2006.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Pierre CROULLET
- Madame Christiane CROULLET
- Monsieur René SORS

La réunion est présidée par Monsieur Pierre CROULLET, membre du conseil le plus âgé.

Le président constate que tous les membres du futur conseil de surveillance étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

NOMINATION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL - CONSTITUTION DU BUREAU

Monsieur Pierre CROULLET remercie l'assemblée général d'avoir renouvelé sa confiance à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et invite le conseil de surveillance à procéder à la nomination du président et du vice-président dont les fonctions prendront effet au 22 juin 2006.

A l'unanimité le conseil de surveillance confirme Monsieur Pierre CROULLET en qualité de président du conseil de surveillance à compter de ce jour pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ces fonctions.

Monsieur Pierre CROULLET remercie les membres du conseil de surveillance de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

A l'unanimité le conseil de surveillance nomme Monsieur René SORS en qualité de vice-président du conseil de surveillance à compter du 22 juin 2006 pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ces fonctions.

Monsieur René SORS remercie les membres du conseil de surveillance de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Pierre CROULLET.

Monsieur Raymond RUCH est désigné en qualité de secrétaire du conseil de surveillance.

REMUNERATION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance décide d'allouer au président du conseil de surveillance une rémunération annuelle de quatre vingt cinq mille trois cent soixante et onze euros.

Par ailleurs, un véhicule de fonction lui est affecté pour ses déplacements privés et professionnels, tous frais à la charge de l'entreprise.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Le conseil de surveillance décide d'allouer au vice-président du conseil de surveillance une rémunération annuelle de quatre mille euros (jetons de présence).

NOMINATION DU DIRECTOIRE

Le conseil de surveillance prend acte de la démission du Directoire et nomme ce jour un nouveau Directoire. Il fixe à quatre, le nombre des membres du directoire et nomme, en qualité de membres du directoire, pour une durée de quatre ans, à compter de ce jour, soit jusqu'au 21 juin 2010

Monsieur Frédéric CROULLET Quartier Beausseret 26200 MONTELIMAR	Président
Mme Marie-Dominique CROULLET Quartier Beausseret 26200 MONTELIMAR	Membre
Monsieur Raymond RUCH Le Pied de Bert 26230 ROUSSAS	Membre
Monsieur François-Régis DIVET Chemin de Chabeaud Quartier Chalençon 07700 BOURG SAINT ANDEOL	Membre

Les membres ainsi nommés introduits en séance, déclarent accepter lesdites fonctions qui prendront effet au 22 juin 2006.

Chacun d'eux déclare en outre qu'il satisfait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membre du directoire, directeur général unique, président du directoire, président du conseil d'administration ou directeur général de sociétés anonymes qu'une même personne peut occuper, aucune fonction et qu'il n'est frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

NOMINATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le conseil de surveillance confère à Monsieur Frédéric CROULLET la qualité de président du directoire, pour la durée de son mandat de membre du directoire, soit, ainsi qu'il est dit ci-dessus, jusqu'au 21 juin 2010. Monsieur Frédéric CROULLET déclare accepter lesdites fonctions.

POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Le président du directoire représente la société à l'égard des tiers.

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées générales.

Il est rappelé que le directoire ne pourra consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil de surveillance. De même, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations ainsi que la constitution de sûretés sous quelque forme que ce soit ne pourront être effectuées qu'après autorisation expresse du conseil de surveillance.

REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le conseil de surveillance décide de fixer la rémunération des membres du directoire comme suit :

Le Conseil de Surveillance confirme la rémunération du Président du Directoire en 2006 :

Monsieur Frédéric CROULLET percevra un salaire annuel brut de 280 000 € (hors avantages en nature) et l'ensemble de ses frais de voyage et déplacements et de véhicule de fonction seront pris en charge par la société.

Les autres membres du Directoire ne percevront aucune rémunération au titre du directoire. Ils pourront cependant prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les membres du conseil de surveillance et les membres du directoire assistant à la réunion et ce pour l'acceptation de leurs fonctions.

L'assemblée générale approuve et confirme l'ensemble des décisions du Conseil de Surveillance à l'unanimité, notamment la nomination du nouveau Directoire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à dix-huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président
Pierre CROULLET

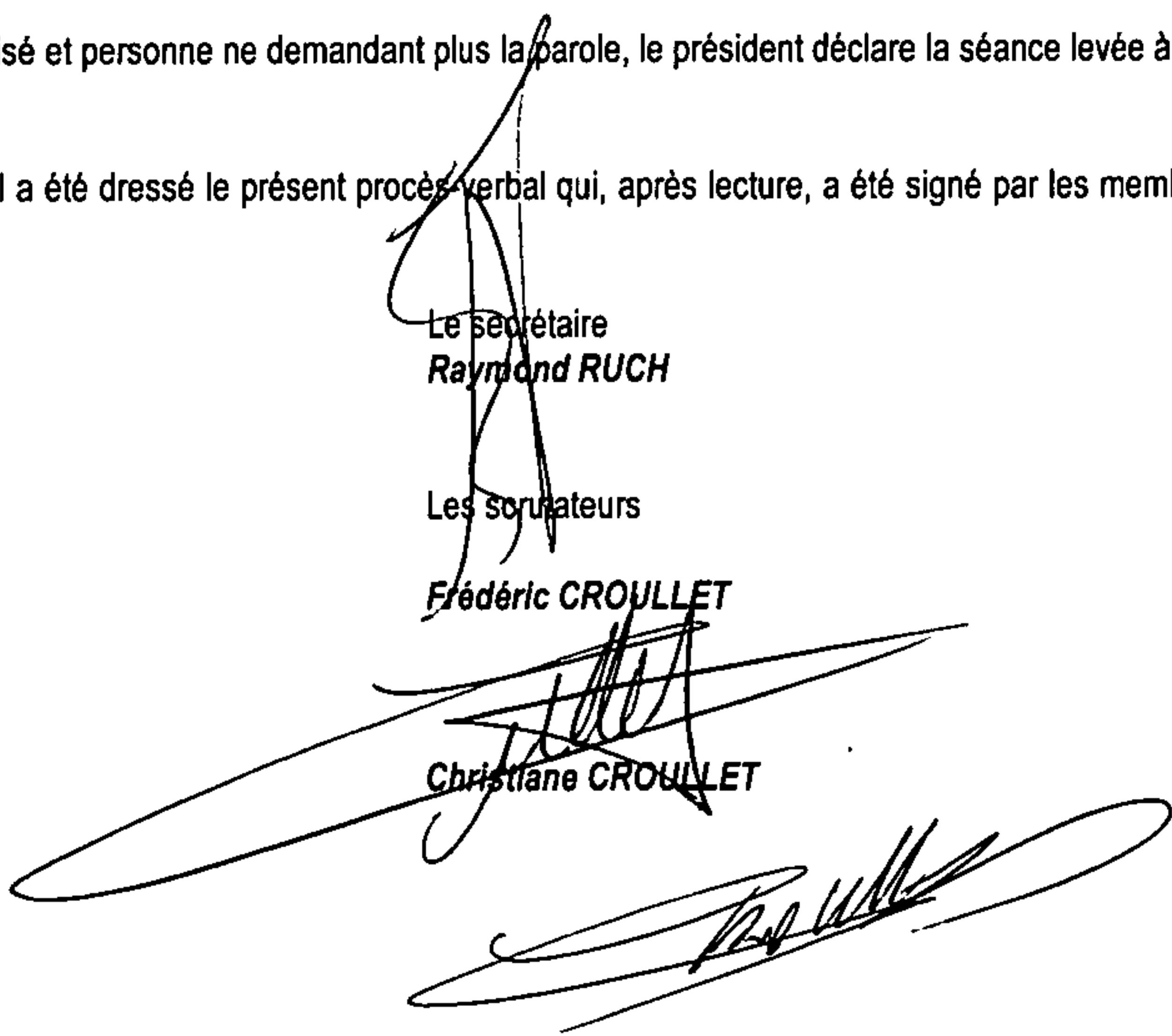


Le secrétaire
Raymond RUCH

Les scrutateurs

Frédéric CROULLET

Christiane CROULLET



Les membres du Directoire :

Frédéric CROULLET

"Bon pour acceptation des fonctions de Président du Directoire"

Marie-Dominique CROULLET

"Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire"

Raymond RUCH

"Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire"

François-Régis DIVET

"Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire"

Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire

Les membres du Conseil de Surveillance :

Le président

Pierre CROULLET

"Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil de Surveillance"



Les membres du conseil de surveillance :

Christiane CROULLET

"Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil de Surveillance"



René SORS

"Bon pour acceptation des fonctions de vice-président du Conseil de Surveillance"

